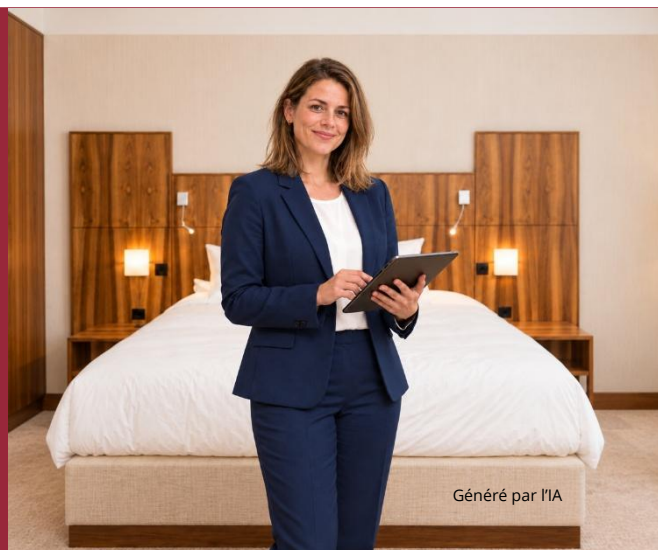


Cheffe / Chef du secteur hôtelier-intendance avec diplôme fédéral

Les Cheffes / Chefs du secteur hôtelier-intendance assument la responsabilité stratégique des prestations d'hôtellerie-intendance au sein d'une entreprise. Ils alignent les prestations, les espaces et les infrastructures sur le concept d'exploitation, le positionnement, les attentes de la clientèle ainsi que sur les exigences économiques, qualitatives et de durabilité. Leur domaine d'activité comprend le développement stratégique des offres de prestations et d'espaces, des stratégies d'approvisionnement et d'infrastructure, ainsi que des stratégies de processus et de déroulement pour les prestations d'intendance. Ils tiennent compte de l'impact des espaces, des matériaux, de l'équipement, de la technique, de la fonctionnalité, de l'esthétique, de l'ergonomie, de l'hygiène, de la sécurité et de la durabilité. Ils collaborent avec les services internes, ainsi qu'avec des spécialistes et des parties prenantes externes.



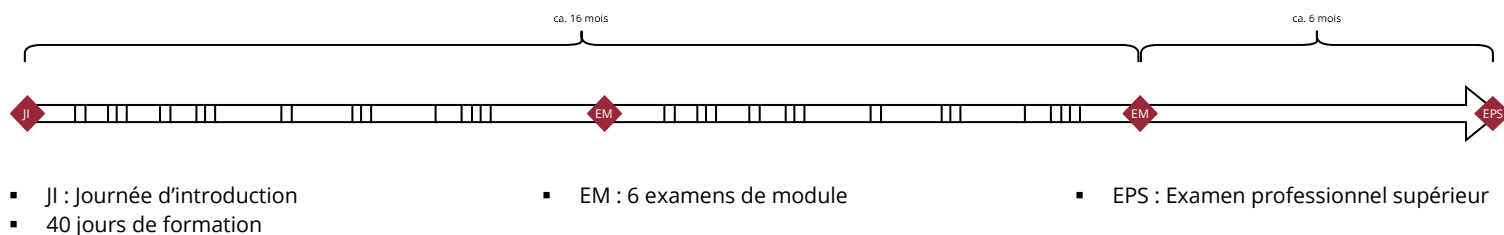
Conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur :

- Brevet fédéral de Responsable du secteur hôtelier-intendance ou formation équivalente.
- Après avoir réussi l'examen professionnel, au moins trois ans d'expérience dans une fonction de cadre ou de conduite.
- Un niveau C1 dans la langue de formation correspondante est recommandé.
- Attestation de tous les certificats de module requis ou des attestations d'équivalence.

Les modules en un coup d'œil :

- Hôtelier-intendance
- Marketing & Vente
- Organisation d'entreprise
- Gestion des collaborateurs
- Finances
- Économie & Droit

Déroulement de la formation, de la journée d'introduction à l'examen professionnel supérieur :



Aperçu des coûts :

	Montant facturé	Subventions de la CCNT	Subvention fédérale	Montant restant
Cours, examens de module inclus	CHF 11'360.00	CHF 4'544.00	CHF 5'680.00	CHF 1'136.00
Examen professionnel supérieur	CHF 1'700.00	CHF 1'700.00	CHF 0.00	CHF 0.00

La CCNT verse à l'employeur une indemnité journalière pour chaque jour de cours et d'examen suivi. Pour bénéficier de la subvention fédérale, tu dois avoir ton domicile fiscal en Suisse et payer toi-même les factures. Tu dois également avoir suivi l'examen professionnel en entier. C'est pourquoi la subvention fédérale ne peut être demandée qu'à la fin de la formation.

Informations complémentaires :
(scan or click)

